

QUELLE SERA L'INDEMNITE VERSEE EN CAS DE PERTE D'EMPLOI INVOLONTAIRE SELON LA CLASSE ET LE REGIME ?

Les indemnités journalières sont versées mensuellement à terme échu à compter du 31^e jour de chômage continu. Elles sont versées au maximum pendant la durée correspondant à l'option choisie : 12, 18 ou 24 mois.

Indemnité annuelle maximum REGIME COMPLET « base + complémentaire »

Ces tableaux indiquent le montant annuel de l'indemnité selon la classe du « REGIME DE BASE » ou celles du « REGIME COMPLET : base + complémentaire »

Indemnité annuelle REGIME DE BASE

Classe	Montant
1	16 210 €
2	32 419 €
3	48 629 €
4	64 838 €
5	81 048 €
6	97 258 €

Classe	Classe	Montant
1	-	16 210 €
	A	20 262 €
	B	24 315 €
2	-	32 419 €
	A	36 471 €
	B	40 524 €
	C	44 576 €
	D	48 629 €
3	E	52 681 €
	B	56 734 €
	C	60 786 €
	D	64 839 €
	E	68 891 €
	F	72 943 €
	G	76 996 €
	H	81 048 €
4	E	85 100 €
	F	89 152 €
	G	93 205 €
	H	97 257 €
5	H	113 467 €
6	H	129 677 €

Vos interlocuteurs :



SERVICES GSC
7-9, Boulevard des Bouvets
92741 NANTERRE
Tél : 01 70 96 75 00
e-mail : gscaffiliations@gan.fr

GARANTIE SOCIALE DES CHEFS ET DIRIGEANTS D'ENTREPRISE



Barème 2019

1) VOUS AVEZ SOUSCRIT LE REGIME DE BASE SEUL :

1

POUR UNE GARANTIE ADAPTEE, IDENTIFIEZ LA CLASSE CORRESPONDANT A VOTRE REVENU NET FISCAL PROFESSIONNEL 2018 :

de	à	Classe
de 20 262 €	à 40 523 €	1
de 40 524 €	à 81 047 €	2
de 81 048 €	à 121 571 €	3
de 121 572 €	à 162 095 €	4
de 162 096 €	à 202 619 €	5
à partir de	202 620 €	6

Le chiffre lu dans le tableau au regard de votre revenu 2018 doit correspondre à la garantie actuellement souscrite. Dans ce cas, une mise à jour n'est pas nécessaire.

Si ce chiffre lu est inférieur à la classe actuellement souscrite : une mise à jour est nécessaire en déclarant le revenu à assurer à l'aide du formulaire ③. Une surévaluation de votre cotisation est inutile car les prestations seront limitées en tenant compte du revenu réel.

Si le chiffre lu est supérieur à la classe actuellement souscrite :

- soit vous souhaitez adapter votre couverture au niveau de votre revenu, à l'aide du formulaire ③, déclarez votre revenu 2018 et indiquez la classe à souscrire.

- soit vous souhaitez volontairement maintenir le niveau de garantie sous évalué malgré un revenu 2018 supérieur : pas de mise à jour nécessaire.

Attention, en cas de prestations, conformément aux dispositions générales, le calcul reposera sur une assiette inférieure à votre revenu réel.

2

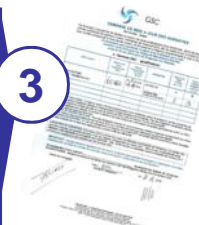
Cotisation annuelle 2019 selon l'option de durée choisie

Classe	12 mois	18 mois	24 mois
1	928 €	1 391 €	2 087 €
2	1 855 €	2 783 €	4 174 €
3	2 783 €	4 174 €	6 261 €
4	3 710 €	5 566 €	8 348 €
5	4 638 €	6 957 €	10 435 €
6	5 566 €	8 348 €	12 523 €

Cotisation appelée à 75% du taux conventionnel. Taxe sur les conventions d'assurance comprise, hors frais de fractionnement éventuels.

Pour mettre à jour votre garantie du régime de base (ou souscrire le régime complémentaire, cf. pages suivantes) : utilisez le formulaire DEMANDE DE MISE A JOUR DES GARANTIES en déclarant votre revenu net fiscal professionnel 2018 (hors dividendes, jetons de présence, primes constituées de capitaux à valeurs mobilières).

3



II) VOUS AVEZ SOUSCRIT LE REGIME COMPLET : base + complémentaire

Pour être dans une couverture optimale en fonction du revenu, la classe à souscrire est exprimée par un chiffre de 1 à 6 pour le Régime de base, et une lettre de A à H pour le Régime complémentaire.

LECTURE DIRECTE DE LA COTISATION
MAXIMALE ANNUELLE 2019
SELON L'OPTION DE DURÉE CHOISIE
REGIME DE BASE + COMPLEMENTAIRE

5

Classe	24 mois	18 mois	12 mois
6	2 087 €	1 391 €	928 €
1	A	1 218 €	1 508 €
	B	1 847 €	2 302 €
2	A	1 741 €	2 741 €
	B	3 396 €	3 936 €
-		4 174 €	2 783 €
		4 828 €	3 239 €
3	A	5 483 €	3 694 €
	B	5 483 €	2 435 €
C		6 137 €	2 725 €
		6 137 €	4 150 €
4	A	7 445 €	5 061 €
	B	7 445 €	3 304 €
E		7 445 €	3 304 €
		7 445 €	5 061 €
5	A	8 224 €	5 541 €
	B	8 224 €	3 653 €
C		8 224 €	5 541 €
		8 224 €	3 653 €
D		8 878 €	3 942 €
		8 878 €	5 996 €
3	A	9 532 €	6 452 €
	B	9 532 €	4 232 €
F		10 187 €	4 522 €
		10 187 €	6 907 €
G		10 841 €	4 812 €
		10 841 €	7 363 €
H		11 495 €	5 102 €
		11 495 €	7 818 €
4	A	12 274 €	8 299 €
	B	12 274 €	5 449 €
F		12 274 €	8 299 €
		12 274 €	5 449 €
G		12 928 €	5 739 €
		12 928 €	8 739 €
5	A	15 669 €	10 601 €
	B	15 669 €	6 957 €
H		15 669 €	10 601 €
		15 669 €	6 957 €
6	17 757 €	11 992 €	7 885 €

Cotisation appelée à 75%. Taxe sur les conventions d'assurance
comprise. Hors frais de fractionnement éventuels.



6

Pour mettre à jour le régime de base ou modifier le régime complémentaire : utilisez le formulaire de DEMANDE DE MISE A JOUR DES GARANTIES en déclarant le revenu net fiscal professionnel 2018 (hors dividendes, jetons de présence, primes constituées de capitaux à valeurs mobilières).

Si la lettre lue dans le tableau au regard du revenu 2018 est inférieure à la classe actuellement souscrite, adaptez votre garantie complémentaire à la baisse : une surévaluation de votre cotisation est inutile car les prestations seront limitées en tenant compte du revenu réel.
Si la lettre lue dans le tableau est supérieure à celle actuellement souscrite : vous pouvez, si vous le souhaitez, adapter votre garantie complémentaire en correspondance au niveau de votre revenu à l'aide du formulaire ⑥.

Pour un régime de base adapté,
IDENTIFIEZ LA CLASSE CORRESPONDANT
A VOTRE REVENU NET FISCAL
PROFESSIONNEL 2018

1

Classe	28 945 € à	40 523 € à	52 102 € à	63 680 € à	75 258 € à	81 047 € à	92 627 € à	104 204 € à	115 782 € à	127 361 € à	138 939 € à	150 517 € à	162 095 € à	173 673 € à	185 252 € à	196 830 € à	208 408 € à	220 000 € à	à partir de	
1	20 262 €	28 945 €	34 734 €	40 523 €	46 312 €	52 102 €	57 892 €	63 680 €	69 469 €	75 258 €	81 047 €	86 837 €	92 627 €	98 415 €	104 204 €	110 000 €	115 782 €	121 571 €	127 361 €	
2																				
3																				
4																				
5																				
6	202 620 €	202 620 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 620 €

2

Le chiffre lu dans le tableau au regard de votre revenu 2018 doit correspondre à la garantie actuellement souscrite. Si l'est différent, une mise à jour est nécessaire en déclarant le revenu à assurer à l'aide du formulaire ⑥.

4

Classe	28 945 € à	40 523 € à	52 102 € à	63 680 € à	75 258 € à	81 047 € à	92 627 € à	104 204 € à	115 782 € à	127 361 € à	138 939 € à	150 517 € à	162 095 € à	173 673 € à	185 252 € à	196 830 € à	208 408 € à	220 000 € à	à partir de	
1	20 262 €	28 945 €	34 734 €	40 523 €	46 312 €	52 102 €	57 892 €	63 680 €	69 469 €	75 258 €	81 047 €	86 837 €	92 627 €	98 415 €	104 204 €	110 000 €	115 782 €	121 571 €	127 361 €	
2																				
3																				
4																				
5																				
6	202 620 €	202 620 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 619 €	202 620 €

3

CLASSE POUR UNE COUVERTURE MAXIMALE
EN REGIME COMPLEMENTAIRE

(-) pas de
garantie
complémentaire